



Partir en vacances  
avec son enfant  
en situation de handicap



## Campings & Villages de Vacances

Une offre de partenariat innovante et solidaire  
pour développer le départ en vacances  
des familles ayant un enfant en situation de handicap

Fondé en 2010, avec le soutien de l'Agence Nationale pour les Chèques Vacances, la Caisse Nationale d'Allocations Familiales et le groupe KLESIA, le Réseau Passerelles **se mobilise pour le droit aux vacances des familles ayant un enfant en situation de handicap**. Chaque été, le Réseau Passerelles accueille plus de 400 familles au sein de ses séjours familiaux de répit, sur plus de 20 destinations en France, combinant une offre de logements adaptés aux besoins des familles et un dispositif d'accueil et de prise en charge de leur enfant en situation de handicap, par une équipe professionnelle, sur leur lieu de séjour.

Pour accompagner le développement de son offre de séjours, avec une croissance d'activité de plus de 15% par an, le Réseau Passerelles **recherche de nouveaux partenaires, campings ou villages de vacances, désireux de s'engager aux-côtés du Réseau Passerelles, dans une démarche partenariale, innovante, inclusive et solidaire.**

### Le Réseau Passerelles en quelques mots :

- 20 destinations programmées en 2021
- 400 familles accueillies en 2020
- Près de 15.000 heures d'accueil et de prise en charge des enfants en situation de handicap
- L'un des rares organismes de vacances adaptées à avoir maintenu ses séjours l'été 2020, en pleine crise sanitaire
- Un taux de remplissage des séjours à plus de 90% au 15 mars de chaque année
- Un budget moyen de 22.000 € par contrat d'allotement
- 23 CAF et 4 groupes de protection sociale (Malakoff Humanis, AG2R La Mondiale, Klesia, B2V) partenaires
- **Un objectif de 20 nouvelles destinations d'ici 2022**



# Formule Allotement

Chaque année, le Réseau Passerelles ouvre **4 à 5 nouvelles destinations en France, au sein de campings ou de villages de vacances ordinaires** avec lesquels le Réseau Passerelles passe une **convention d'allotement**, qui comprend :

## 4 logements pour les familles

La convention d'allotement comprend la **réservation de 4 logements pour les familles, sur une durée de 4 à 6 semaines**, pendant l'été, comprenant, si possible :

- > 1 logement PMR
- > 2 logements 2 chambres
- > 1 logement 3 chambres

Il n'est pas nécessaire que ces logements soient proches les uns des autres puisque chaque famille est autonome dans la gestion de son séjour, comme n'importe quel vacancier.

C'est le **Réseau Passerelles qui assure le règlement de la location** auprès du camping ou du village de vacances.

Les réservations se faisant très tôt dans la saison, en général en février, la date de rétrocession est fixée au 15 mars. Après cette date, le **Réseau Passerelles s'engage à régler la totalité des logements, qu'ils aient été attribués ou non.**

## Un espace dédié à l'accueil des enfants

Pour assurer l'accueil et la prise en charge des enfants en situation de handicap en journée, à raison de 35 heures par semaine, le Réseau Passerelles a besoin de **disposer d'un espace dédié à l'organisation du Club Enfants Passerelles**. En fonction des possibilités du camping ou du village de vacances, il existe deux modalités possibles :

- > la **location d'une salle de plain-pied**, d'au minimum 40 m<sup>2</sup>, pour l'installation du club enfants Passerelles, avec un accès proche de sanitaires, notamment PMR
- > pour les campings, la **location d'une parcelle en formule résidentielle**, proche des équipements communs, sur laquelle le Réseau Passerelles installe son propre club enfants (mobil home de 40m<sup>2</sup>, aménagé avec terrasse entièrement couverte et sanitaire PMR)

## Un logement pour l'équipe

Sur un certain nombre de destinations, le Réseau Passerelles loge son équipe, composée de trois éducatrices spécialisées. Dans ce cas, il réserve, **en supplément, un logement 3 chambres**, sur le site, pour l'équipe, sur l'ensemble de la durée du séjour.

Sur le plan des équipements collectifs du camping ou du village de vacances, le Réseau Passerelles **recherche des destinations comprenant les prestations et/ou les configurations suivantes :**



**Un environnement global accessible** (cheminement, accès aux équipements collectifs, faible déclivité du terrain...)



**Un espace aquatique**  
(au minimum 1 piscine chauffée sur le site)



**Un espace restauration**  
(pour assurer le repas des enfants et de l'équipe le midi, au minimum une formule snack)



**Un club enfants**  
(un plus pour les fratries des enfants en situation de handicap et pour partager des temps d'activités en commun..)



**Des logements climatisés**  
(pour certains enfants qui peuvent souffrir de la chaleur, la climatisation est un plus..)



**Wifi dans les logements**  
(comme pour l'ensemble des vacanciers, le WIFI est fortement demandé par les familles)

# Formule Résidentiel

Le parc touristique en France comprend peu de logements accessibles aux personnes à mobilité réduite et lorsqu'ils existent, ils restent peu adaptés aux besoins spécifiques des familles ayant un enfant en situation de handicap : ils sont d'une faible surface (28 à 32m<sup>2</sup>), c'est toujours la chambre parentale qui est aménagée, il n'existe pas de logements PMR 3 chambres, aucun ne dispose de deux salles de bains.. C'est pourquoi, **depuis 2018, avec le soutien de l'Agence Nationale pour les Chèques Vacances et de la Fondation Bettencourt Schueller, le Réseau Passerelles a lancé un programme de fabrication et d'installation de chalets et mobil-homes entièrement adaptés** pour les familles ayant un enfant en situation de handicap, "Les Chalets du Soleil".

## Version Chalet pour les Villages de Vacances et PRL



Chalet de 80m<sup>2</sup>, entièrement accessible, avec climatisation réversible, comprenant une cuisine ouverte tout équipée (four, lave-vaisselle, combi frigo...), un salon avec canapé convertible et TV, une chambre parentale avec lit double 160\*200, deux chambres avec deux lits 90\*200 (pouvant être remplacé par un ou deux lits médicalisés), une salle de bain PMR avec WC et lit douche, une seconde salle de bain, un WC séparé, un espace buanderie avec lave-linge et sèche-linge, une terrasse extérieure couverte.

*Fabrication : Chalets Fabre*

## Version Mobil-Home pour les campings



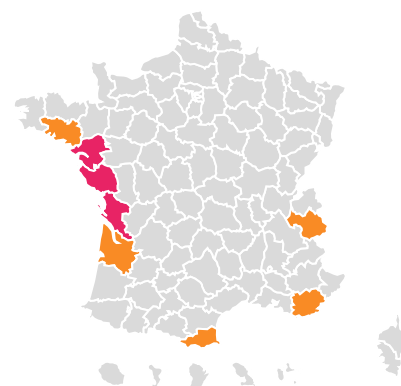
Mobil Home de 44m<sup>2</sup>, avec climatisation, comprenant une cuisine ouverte tout équipée (four, lave-vaisselle, combi frigo...), une table 6 personnes, un espace cheminée avec TV, une suite parentale avec lit double 160\*200 et salle de bains privative, une chambre adaptée avec un lit gigogne de 90\*200 pouvant être remplacé par un lit médicalisé, une chambre avec deux lits superposés 90\*200 et 80\*190, une salle de bains adaptée avec WC et fauteuil douche Seahorse, une grande terrasse entièrement close et couverte.

*Fabricant : Nautilhome*

10 logements "Chalets du Soleil" ont déjà été installés sur trois sites: le PRL du Domaine du Pré en Vendée, le Domaine de Léveno à Guérande en Loire Atlantique et le Camping Aqua Trois Masses, sur l'île d'Oléron. **Le Réseau Passerelles souhaite étendre l'implantation des Chalets du Soleil sur cinq nouvelles destinations en France, comprenant sur chacune de 2 à 4 logements de ce type : le Sud-Morbihan, le Bassin d'Arcachon, les Pyrénées Orientales, le Var, la Savoie.**

**Sur les campings :** le Réseau Passerelles établit un contrat de location de parcelles en résidentiel et prend en charge l'ensemble des coûts de fabrication, d'installation, de raccordement et de calage des mobil-homes et s'acquitte d'une redevance annuelle par parcelle. Surface de parcelle nécessaire : 150 m<sup>2</sup>

**Sur les PRL ou villages de vacances :** l'installation de chalets se réalise dans le cadre d'un partenariat avec le gestionnaire, le plus souvent à l'occasion d'un programme de rénovation du village. Le Réseau Passerelles assure l'ensemble des coûts de fabrication, d'installation et de raccordement des chalets et s'acquitte d'une redevance annuelle et/ou de l'achat de la parcelle (notamment sur les PRL). Surface de parcelle nécessaire : 500 m<sup>2</sup>.



- Sites déjà installés
- Projets d'installation

## CONTACTS

### Laurent THOMAS

Directeur du Réseau Passerelles  
06 83 48 02 13  
direction@reseau-passerelles.org

### CHARENTE - VENDEE

#### Anne-Sophie GAILLARD

Coordinatrice Territoriale  
07 57 17 70 88

anne-sophie.gaillard@reseaupasserelles.org

### EST & MEDITERRANEE

#### Angélique GAYAT

Coordinatrice Territoriale  
07 57 17 86 39

angelique.gayat@reseaupasserelles.org



Siège Social - Tour CIT - 3 rue de l'arrivée 75015 Paris  
Tel. 02 22 66 97 90 | Mail. [contact@reseau-passerelles.org](mailto:contact@reseau-passerelles.org)

[www.reseau-passerelles.org](http://www.reseau-passerelles.org)